



MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES
.....

CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE TECHNICIENS DE CATEGORIE B RELEVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

EPREUVE TECHNIQUE : SPECIALITE INSPECTEUR DES PERMIS DE CONDUIRE

Mardi 30 juillet 2019

(Durée : 3 heures – coefficient 5)

Le sujet comporte 2 pages (page de garde incluse).

Aucun autre document n'est autorisé.

Matériel autorisé : calculatrice scientifique non programmable.

Important :

- Tous documents personnels ou appareils électroniques non autorisés sont interdits.
- Il vous est rappelé que votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la copie d'examen. Toute mention d'identité, de signature, d'initiale ou de paraphe sur toute autre partie de la copie entraînera l'annulation de votre épreuve.
- Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou souligner est considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Les feuilles de brouillon ne sont pas prises en compte.
- Tous les candidats doivent remettre une copie, même blanche. Dans cette hypothèse, ils signent leur copie en indiquant "copie blanche".

1) Définition :

Définissez « agglomération » et dites qui fixe les limites de ces zones. (2 points)

2) Titre de conduite

Citez les six premières catégories du permis de conduire. (3 points)

Qui est soumis à examen médical « occasionnel » ? (3 points)

3) Enseignement de la conduite des véhicules à moteur

Apprentissage Anticipé de la Conduite (A.A.C.).

En vue d'obtenir quel permis peut-on utiliser l'A.A.C. et qui peut en bénéficier ? (2 points)

4) Maîtrise de la vitesse

Qu'encourt un conducteur de véhicule à moteur qui dépasse de 50 km/h ou plus, la vitesse maximale autorisée par le code de la route ou édictée par l'autorité investie du pouvoir de police ? (2 points)

5) Conduite sous l'influence de l'alcool

Un conducteur est dit alcoolisé s'il a une alcoolémie illégale, c'est-à-dire un taux supérieur ou égal à :

Complétez en donnant les taux en gramme par litre de sang et milligramme par litre d'air y compris pour les véhicules de transport en commun ? (4 points)

6) Distance de freinage

Calculez la distance de freinage d'un véhicule qui roule à 80 km/h sur route sèche avec les éléments ci-après. (vous prendrez 0.65 comme coefficient d'adhérence) (4 points)

V = Vitesse exprimée en m/s

G = Gravité soit 9.81

a = coefficient d'adhérence